

PROVINCE DE QUÉBEC
Comté de Beauce-Nord
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce
Ville de Sainte-Marie

Objet: Règlement n° 332-12-2013

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session régulière du 17 décembre 2013, il a été adopté le règlement n° 332-12-2013 «Règlement établissant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC de La Nouvelle-Beauce en matière de prévention incendie sur le territoire de Sainte-Hénédine ».

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Ville de Sainte-Marie, le 17 décembre 2013.



Mario Caron, OMA
Directeur général
et secrétaire-trésorier

